

Le Président de l'Université des Antilles

Considérant les recommandations du Président de la République Française dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 ;

ARRETE

Article 1 :

L'Université des Antilles sera fermée aux usagers (étudiants) à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. La date de reprise sera communiquée par voie de presse et électronique.

Article 2 :

Les missions entrantes et sortantes sont annulées à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Sont notamment annulés : les réunions d'informations, les formations, les séminaires, les forums, les colloques,... Les missions nécessaires seront autorisées par le Président.

Les réunions professionnelles doivent, dans la mesure du possible, être organisées en audio ou visio-conférence.

Article 3 :

Les Vice-Présidents de pôle, les Directeurs de composantes et les Responsables administratifs et financiers des composantes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Professeur Eustase JANKY

